



Conseil des droits de l'homme

33^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Côte d'Ivoire

Genève, le 7 mai 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse reconnaît les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire afin de renforcer le respect des droits de l'homme, notamment la législation sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.

La Suisse félicite le Président Ouattara des initiatives aux niveaux continental et sous-régional en matière d'apatridie. Elle **recommande de continuer sur cette voie en adoptant et mettant en œuvre le plan d'action national contre l'apatridie, en conformité avec l'engagement pris dans la Déclaration d'Abidjan et l'objectif de développement durable 16.9.**

Les conditions de détention restent un défi majeur dans le pays. La Suisse salue la récente réforme du code de procédure pénale et du code pénal et **recommande au gouvernement d'élaborer un plan d'action national pour mettre en œuvre les peines alternatives à l'incarcération.**

En vue des élections présidentielles de 2020, la Suisse appelle le gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de garantir un processus électoral équitable, libre, transparent et apaisé. Elle **recommande au gouvernement d'inviter des missions internationales d'observation électorale à long terme.**

Je vous remercie.